Envoyé en préfecture le 04/12/2023
Reçu en préfecture le 04/12/2023
Publié le - 5 DEC. 2023
ID : 081-218101400-20231128-1942_D101281123-DE

LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

MAIRIE de LAVAUR

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 20
Procurations : 13
Votants : 33

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE LAVAUR

N° 101/2023

OBJET DE LA DELIBERATION : Décision modificative n° 6 - Budget principal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, à dix-huit heures trente, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUR, légalement convoqué le vingt-deux novembre deux mille vingt-trois, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

Étaient présents :
M. CARAYON, Mme IMBERT, M. VIDAL, Mme GUIDEZ, M. FÈVRE, Mme MARIGNOL, M. LARUE, Mmes BALAT, DOURTHE, Adjoints, MM. RENAULT, VANTAUX, Mme ESPARBIÉ, MM. DELORD, BÉLINGAND, Mmes DECOUX-POINDRELLE, LEY, M. DAVID, Mmes ALBOUY POMPONNE, LE NY, DEFAIS.

Avaient donné pouvoir :
M. LAMOTTE à Mme IMBERT
M. BONHOMME à M. VIDAL
M. LABORDE à M. DELORD
Mme RÉMY à Mme GUIDEZ
M. GAMBIER à M. CARAYON
Mme LESPINARD à Mme BALAT
M. POMARÈDE à M. VANTAUX
Mme GUIRAUD à Mme DECOUX-POINDRELLE
Mme TAILHADES à M. LARUE
Mme BONNIFACY à Mme MARIGNOL
M. NAVELLOU à Mme ALBOUY POMPONNE
Mme MOUGIN à M. DAVID
Mme FAURE à Mme DEFAIS

Madame Corinne DOURTHE est nommée secrétaire de séance.

.../...

Envoyé en préfecture le 04/12/2023
Reçu en préfecture le 04/12/2023
Publié le - 5 DEC. 2023
ID : 081-218101400-20231128-1942_D101281123-DE

.../...

L'adjoint au Maire, délégué à la voirie et aux travaux, informe l'assemblée qu'en vertu du principe comptable de prudence et en concertation avec le SGC compétent, il est opportun d'abonder les crédits inscrits au 6817
« Dotations aux provisions » afin de permettre l'émission des mandats correspondants.

Aussi, il est demandé d'approuver la décision modificative n° 6 suivante :

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
6817.020.0221	Dotations aux provisions	+ 2 000.00€
6227.020.0220	Frais d'actes et de contentieux	- 2 000.00€

Le conseil municipal, entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la décision modificative budgétaire n° 6, telle qu'elle est énoncée, ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

MAIRIE DE LAVAUR (TARN)

Bernard CARAYON

La secrétaire de séance,

Corinne DOURTHE